

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 21 MARS 2026

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	16/03/2026
Date d'affichage	23/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20260321-2026-03-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERIDON Yvon, doyen d'âge.

Étaient présents : Romuald LEPRINCE, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Elise BOCCIARELLI, Pascal LEPAGE, Frédérique SERRE, Julien FABER, Sophie KOLLROS, Valérie COLIN, Thomas ZEHREN, Stéphanie CHENAL, Yvon PERIDON, Anne LAMULLE, Jean-Noël LEPAGE.

Absents excusés : Julien GUILLAUME donnant pouvoir à Thomas ZEHREN.

Julien FABER est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

2026-03-D01

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour ;
- 15 suffrages exprimés pour ;

le conseil municipal, par 15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Romuald LEPRINCE maire de la commune de DIEUE-SUR-MEUSE ;

INSTALLE monsieur Romuald LEPRINCE en qualité de maire de la commune de DIEUE-SUR-MEUSE ;

AUTORISE Monsieur Romuald LEPRINCE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.